

## RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

### Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

### Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

### Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

### Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

### Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

### Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaire, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaire.

### Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

### Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

N° W21-676963

AN-0371

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 12290

Société : RAM

Actif  Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom : BIRÉCH MOHAMMED YASSINE

Date de naissance : 28/09/1983

Adresse : REJ NGAT HOUË VILLA 55 DAR BOUAZZA  
CAYA

Tél. : 0689 79 75 42 Total des frais engagés : 1080,95 Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

Dr. Dallal GHAZAL  
PEDIATRE  
105 Littoral, Imm 20 - Dar Bouazz  
Tél: C. 0522 98 33 90  
Gsm: 0661 122 202

Date de consultation : 21/03/2022

Nom et prénom du malade : BIRÉCH CONCIA  
Age: 39

Lien de parenté :  Lui-même  Conjoint

Nature de la maladie : JYPOSE

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : Casab

Le : 27/10/2022

Signature de l'adhérent(e) :





## RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
21/02/2018	Consultation	1		INP : 0910671170 Dr Dalila GHAZAL PEDIATRE Cité Eloural Imm 20 -Dar Bouazza Tel: C. 0522 98 33 99 Gsm: 0661 133 44

## EXECUTION DES ORDONNANCES

## **ANALYSES - RADIOGRAPHIES**

## AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Particien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		AM	PC	IM	IV	

## RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

### Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ODF

# Docteur Dalila GHAZALI

PEDIATRE

Spécialiste des maladies  
de l'Enfant et du Nourrisson  
Diplômée des Universités de Paris  
Ancienne Interne des Hôpitaux de Paris

Rue Ibnou Katir. Résidence Mawlid. Immeuble B.  
— Maarif Extension. Casablanca  
Tél. Cabinet : 05 22.98.33.90  
Urgences : 06 61.13.32.98  
INP' : 091067470



الدكتورة دليلة غزالى

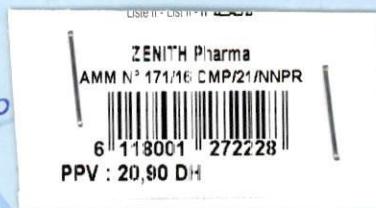
اختصاصية في أمراض الطفل والرضيع  
خريجية جامعة باريس  
طبيب داخلي سابق بمستشفيات باريس

زنقة ابن كثير - إقامة مولد . عمارة

المعاريف، الدار البيضاء - الهاتف : 05 22.98.33.90  
ال المستعجلات : 06 61.13.32.98

INPE : 091067470

Casablanca le 21 03 21



RC : 399369 - T.P : 32040111  
Tél : 05 22 29 08 25  
Dar Bouazza Casablanca  
Route d'Azemmour Casablanca  
DE PHARMACIE LLOS 2000  
PHARMACIE LLOS 2000

RC : 399369 - T.P : 32040111  
Dar Bouazza Casablanca  
Route d'Azemmour Casablanca  
DE PHARMACIE LLOS 2000  
PHARMACIE LLOS 2000

Dr. Dalila GHAZALI  
PEDIATRE  
lot Littoral, Imm 20 - Dar Bouazza  
Tél: C. 0522 98 53 90  
Csm: 0661 133 299